



AGENCE RÉGIONALE
DE LA BIODIVERSITÉ
centre-val de loire

Pour aller plus loin :

Pour connaître les modalités de sélection, pour candidater ou simplement avoir de plus amples informations, vous pouvez vous connecter à la plateforme nationale et vous rendre sur la page Centre-Val de Loire :



engagespourlanature.biodiversitetousvivants.fr/territoires/centre-val-de-loire

L'Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire anime ce dispositif en région pour le compte du collectif régional :



CONTACT

Benjamin VIRELY
Animation territoriale biodiversité
09 70 72 40 12
benjamin.virely@biodiversite-centrevalde Loire.fr

www.biodiversite-centrevalde Loire.fr



AGENCE RÉGIONALE
DE LA BIODIVERSITÉ
centre-val de loire

TERRITOIRES ENGAGÉS POUR LA NATURE

Création : La Fabrique de Com



Rives de Beaugency © Jean Centre-Val de Loire - J. Graubrand

Les collectivités s'engagent en faveur de la biodiversité en Centre-Val de Loire

TERRITOIRES ENGAGÉS POUR LA NATURE : UN DISPOSITIF NATIONAL, UN ACCOMPAGNEMENT RÉGIONAL

Initiative conjointe du Ministère de la transition écologique et de Régions de France, « Territoires engagés pour la nature » (TEN) ambitionne de **faire émerger, reconnaître et accompagner des plans d'actions en faveur de la biodiversité menés par les collectivités.**



COMMENT DEVENIR UN « TERRITOIRE ENGAGÉ » ?

DISPOSITIF OUVERT 1 FOIS PAR AN
Information sur www.biodiversite-centrevaldeloire.fr

La commune ou l'intercommunalité candidate doit constituer un dossier qui sera évalué par le collectif régional. Il devra contenir :

POURQUOI S'ENGAGER DANS TEN ?

Vous êtes élu·e d'une commune ou d'une intercommunalité et souhaitez mobiliser votre territoire en faveur de la biodiversité mais vous ne savez pas comment agir. Ce dispositif vous permet de :

- > construire un programme d'actions réaliste et concret à horizon 3 ans, à partir d'un état des lieux de vos pratiques actuelles et des enjeux de votre territoire
- > être aidés dans la recherche de financement
- > bénéficier d'une valorisation locale, régionale et nationale des projets et bonnes pratiques
- > renforcer vos connaissances et compétences en matière de biodiversité
- > rejoindre le club des engagés pour partager des expériences et des outils

EXEMPLES D' ACTIONS



Restauration de milieux naturels (prairies, mares, etc.)



Gestion de l'eau pluviale



Plantation de haies



Sensibilisation des habitants, agriculteurs, entreprises



Gestion de l'éclairage urbain



Végétalisation des cimetières

- > un état des lieux des pratiques actuelles de prise en compte de la biodiversité, qui permet de :
 - > se poser les bonnes questions avec l'ensemble des services sur la prise en compte de la biodiversité
 - > identifier le pas supplémentaire à réaliser en cohérence avec les actions passées et les moyens de la collectivité
 - > un plan d'actions à 3 ans ainsi que les besoins d'accompagnement nécessaires pour le mettre en œuvre.
- Il doit :**
- > s'engager à réaliser un Inventaire ou Atlas de la Biodiversité Communale (IBC ou ABC) : **condition obligatoire** (sauf s'il a déjà été mené)
 - > être cohérent avec les compétences de la collectivité
 - > être proportionnel à ses moyens (humains et financiers)
 - > mobiliser d'autres acteurs du territoire (entreprises, agriculteurs, forestiers, habitants...)
 - > intégrer les compétences des collectivités d'échelon supra (intercommunalités, syndicats mixtes (PNR ou de rivière) dont la collectivité candidate est membre)



L'ARB vous accompagne pour passer à l'action !